

2018-10-401

FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYE NUMERO 32-0020

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Monsieur Jean-Pierre Cayer, a formulé une recommandation relativement à l'employé numéro 32-0020;

CONSIDÉRANT l'enquête administrative effectuée entre le 17 septembre 2018 et le 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la suspension avec solde pour fin d'enquête de l'employé entre le 17 septembre 2018 et le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de convocation notifié le 12 octobre 2018 à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE :

Sur la proposition de monsieur le conseiller Martin Émond, appuyée par monsieur le conseiller Guy Lamirande, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve et ratifie la recommandation du directeur général et procède au congédiement de l'employé numéro 32-0020, effectif immédiatement;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve et ratifie la suspension administrative pour fin d'enquête de l'employé numéro 32-0020 entre le 17 septembre 2018 et le 15 octobre 2018;

QUE le directeur général soit mandaté par les présentes d'aviser l'employé de la décision du conseil dans les plus brefs délais et de payer à l'employé toute somme qui lui serait due à titre de vacances ou de salaire impayé;

ADOPTÉE

2018-10-402

MODIFICATION CONTRAT ENTREPRENEUR EXCAVATION DARCHE INC. – ASPHALTAGE DES RUES PICARD ET DUSSAULT

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents:

QUE ces travaux soient effectués par l'entrepreneur ayant obtenu le contrat de la réfection de la rue Beaulieu suite à la recommandation de la firme Dunton Rainville ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle octroie à la firme Excavation Darche inc l'asphaltage des rues Picard et Dussault, et ce conformément à leur soumission au montant de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingts dollars (99 780.00 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE

2018-10-403

IMPLANTATION NOUVELLE CONSTRUCTION – 4, RUE PICARD

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-0085 (1-34) zone #111-1 exige qu'un bâtiment principal doit respecter un taux minimum d'implantation au sol de 10%;

ATTENDU QUE le terrain a une superficie de 24 000 pi²;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par monsieur le conseiller Guy Lamirande, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la propriété sise au 4, rue Picard à Lacolle, afin de permettre un taux d'implantation de 5.73%.

ADOPTÉE

2018-10-404

SYSTÈME D'ALERTE – OMNIVIGIL

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle informe la MRC du Haut-Richelieu ainsi que les municipalités environnantes, de son désir d'acquérir le logiciel d'alerte Omnivigil.

QUE le montant de la dépense sera adopté lorsque toutes les municipalités auront signifié le choix d'un système d'alerte à madame Michelle Chabot, coordonnatrice du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

2018-10-405

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 17 h 30, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Lamirande, appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de lever la séance.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 13 novembre 2018

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier